



Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit, le 5 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 2 juillet affichée le 2 juillet 2018.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Chrystèle LECTEZ, Mme Nicole NAVARRO (départ 19h15), Mme Stéphanie PLAISANT (arrivée à 19h00), Mme Corinne OBRY (arrivée à 19h10), M. Frédéric GERARD, Monsieur Richard RISSO, Monsieur Lionel DELSAUT, M. Jean-Luc CAPON, Mme Julie LEFEBVRE, Mme Lucette CATHELAIN.

Absent représenté : M. Philippe COQUEL (délégation à M. LALISSE)

Absent excusé : M. Thierry FONTAINE,

Absent : M. Patrick MACHUT

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Chrystèle LECTEZ, 1^{ère} Adjointe au Maire, est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle LECTEZ



Le Procès-verbal de la séance du 29 mai 2018 est approuvé à l'unanimité après avoir précisé qu'en point n°3 des questions diverses que les chiens détenus par les chasseurs de la Société la Saint Hubert ne doivent pas être présents aux alentours de l'ancienne bibliothèque.



1- Présentation des résultats des appels d'offres pour les travaux de voiries intra-muros et de l'école Jules Ferry

A- Appel d'offres pour les travaux de voiries intra-muros

Un appel d'offres relatif aux grosses réparations des voiries intra-muros a été effectué.

Deux sociétés ont répondu :

-La société COLAS a transmis une offre d'un montant de 26868.61€ HT

-La Société EIFFAGE a transmis une offre d'un montant de 37589€ HT

Les deux sociétés proposent des travaux équivalents, il est donc proposé de retenir l'offre la moins élevée, soit, la Société COLAS

La commune dispose d'un délai de 11 jours pour prévenir, par voie électronique, les candidats non retenus avant la signature du contrat avec la Société retenue.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide de retenir l'offre de la Société COLAS pour les travaux de voiries intra-muros.

B- Appel d'offres pour les travaux de l'école Jules Ferry

Un appel d'offres relatif aux travaux d'isolation de l'école Jules Ferry a été effectué.

Quatre sociétés ont fait parvenir une offre de prix :

- La société FARASSE HABITAT a transmis une offre d'un montant de 7545.78€ HT
- La Société THERMIE FRANCE a transmis une offre d'un montant de 6416.66€ HT
- La société MARQUES FRERES a transmis une offre d'un montant de 12496€ HT
- La Société EPC SERVICES a transmis une offre d'un montant de 8504.18€ HT

Les quatre sociétés proposent de déposer l'ancien isolant en mauvais état et de l'évacuer en décharge. Il est donc proposé de retenir l'offre la moins élevée, soit, la Société THERMIE FRANCE

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide de retenir l'offre de la Société THERMIE FRANCE pour les travaux d'isolation de l'école Jules Ferry. Au plus tard cette prestation sera réalisée pendant mes vacances de Toussaint (Semaines 43 et 44)

Un appel d'offres relatif aux travaux de chaufferie de l'école Jules Ferry a été effectué.

Deux sociétés ont répondu :

- La société EPC SERVICES a transmis une offre d'un montant de 9192.90€ HT
- La Société ALMEIDA a transmis une offre d'un montant de 7625.50€ HT

Les membres du Conseil souhaitent obtenir des renseignements et une documentation sur la chaudière VAILLANT ECOVIT EXCLUSIV proposées par la société ALMEIDA, ainsi que les garanties proposées sur la fourniture et la mise en œuvre de cet équipement.

Il est proposé de retenir l'offre la moins élevée, soit, la Société ALMEIDA si les précisions obtenues sur le matériel proposé vont dans le bon sens.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Φ Décide de retenir l'offre de la Société ALMEIDA pour les travaux de chaufferie de l'école Jules Ferry.

2- Avis relatifs aux demandes faites lors du Conseil d'école

Le Conseil d'école informe que 70 enfants sont inscrits pour la rentrée scolaire 2018/2019, malheureusement une radiation vient d'être enregistrée.

Madame la Directrice a précisé qu'une assistante de vie scolaire est présente à temps plein et remercie la municipalité pour un bus pris en charge financièrement lors de la sortie de fin d'année.

Concernant l'opération nichoirs, le conseil d'école indique que tout ne sera pas installé et que la mairie peut récupérer le reliquat.

Les maitresses demandent la possibilité d'acquérir des lits pour la maternelle. Actuellement les lits sont pliants alors que des lits empilables seraient mieux adaptés.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'acquisition de 12 lits pliables pour le dortoir des tous petits.

3- Avis sur la location du logement de la poste et travaux préalables à y réaliser

Une demande de location du logement de la poste a été reçue en mairie le 19 juin 2018.

Cependant, des travaux doivent être réalisés afin de conforter ce logement. Il est nécessaire de réfléchir au montant d'un loyer et de la condamnation, ou pas, du passage existant entre le logement et les locaux de la poste.

Le garage qui permet le stockage de divers équipements dédiés à la brocante du 1^{er} mai ne sera pas compris dans la location.

Pour l'ensemble de ces raisons il est envisagé de réaliser ces travaux au début de l'automne et de louer ce logement au 1^{er} novembre 2018 au plus tard.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable aux travaux nécessaires à la location du logement de la poste.

4-Avis sur la facturation de la cantine et de la garderie à partir de la rentrée 2018/2019

A compter de la rentrée il est proposé de faire disparaître le paiement de la cantine et de la garderie par tickets au profit d'une facturation mensuelle.

Aussi, le 10 du mois N les parents recevront la facture des repas et gardes de leurs enfants du mois précédant N-1, à régler avant le 25 du même mois N.

Le règlement pourra se faire directement en mairie par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces, et pour lequel ils recevront un reçu. Après cette date, si le règlement n'a pas été réalisé, le secrétariat en informera le Trésor Public qui déclenchera un ordre de paiement.

Concernant la prise en charge des tickets payés non utilisés, les parents devront rapporter les tickets non utilisés en mairie accompagnés d'un RIB. Un mandat sera alors réalisé sur le chapitre 658 et le Trésor Public procédera au virement.

Il convient donc de faire un avenant à la régie de recette en changeant le mode d'encaissement qui ne sera plus réalisé par le biais de tickets mais de reçus.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à l'avenant à la régie de recette en changeant le mode d'encaissement au profit d'un reçu

Φ Décide d'émettre un avis favorable au remboursement des tickets payés non utilisés

5-Mise en place du règlement intérieur et du compte épargne temps à compter du 1^{er} août 2018

Un avis favorable a été émis par les représentants de l'administration et un avis réservé des représentants du personnel en raison d'une réponse tardive et d'un passage en conseil municipal pour avis avant la saisine du Comité Technique.

En effet, les représentants du personnel demandaient des précisions sur les sources juridiques utilisées. Si les réponses juridiques apportées ont été concluantes, le délai accordé pour répondre a été trop court. Les représentants du personnel ont donc réservé leur avis en raison de ce retard.

Par suite, il a été expliqué aux représentants du personnel que, loin d'un manque de respect à leur égard, il paraissait indispensable de demander aux membres du conseil municipal leur avis sur la mise en place d'un règlement intérieur et du compte épargne temps pour les agents de la commune.

Aussi, puisqu'aucun problème de fond n'a été retenu, il est proposé d'émettre un avis favorable à la mise en place du règlement intérieur et du compte épargne temps à partir du 1^{er} août 2018.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la mise en place du règlement intérieur

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la mise en place du compte épargne temps

6-Prolongation du contrat de fourniture de repas – Dreux Traiteur

Il est proposé aux membres de prolonger le contrat de fourniture de repas avec la Société Dreux pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la prolongation du contrat de fourniture de repas avec Dreux Traiteur pour l'année 2018/2019

7-Questions diverses

1- Ratio promus-promouvables

Dans le cadre des avancements de grade, le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collègues. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de retenir les ratios promus-promouvables suivant :

Grade	Avancement possible	Ratio
Rédacteur		
Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	Rédacteur ppal 1 ^{ère} classe	100%
Rédacteur	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint technique		
Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique ppal 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique	Adjoint technique ppal 2 ^{ème} classe	100%

Il est rappelé aux membres que :

- l'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement
- que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Emmanuelle LEPAGE, secrétaire de Mairie, après avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Emet un avis favorable au ratio promus-promouvables proposé

2- Dispositif participation citoyenne

Lors du dernier conseil municipal, un avis favorable avait été donné quant à l'organisation d'une réunion avec la population pour présenter ledit dispositif.

Le Capitaine Rey a indiqué qu'en raison de la période estivale, a réunion serait organisé en septembre 2018. Monsieur FONTAINE est chargé du suivi de ce dossier.

3- Organisation d'une formation incendie

Lors du dernier conseil municipal, un avis favorable avait été donné quant à l'organisation d'une formation dispensée par le centre de secours de Bapaume. La date de ladite formation sera proposée au dernier trimestre 2018. Monsieur DELSAUT est chargé de suivre l'organisation dudit exercice

4- Demande d'un pizzaiolo,

Lors du dernier conseil municipal, il avait été indiqué que le Four à PIZZ' de GRAINCOURT LES HAVRINCOURT souhaitait s'installer une fois par semaine sur la place de la mairie pour vendre des pizzas au feu de bois. Les membres du Conseil souhaitaient associer Mme FERRE BOULANGERIE à cette sollicitation. Celle-ci a émis un avis défavorable à cette installation itinérante hebdomadaire.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à la majorité :

Φ Décide d'émettre un avis défavorable à l'installation du Four à Pizz' à raison d'une voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre.

5- Prise en charge de l'accueil de loisirs le mercredi

En raison de la disparation des TAPs à la rentrée prochaine, il convient de trouver une solution pour l'accueil des enfants pour la journée du mercredi.

A la rentrée scolaire de septembre 2018, le centre de loisirs de Hermies géré par la CCSA ne sera pas reconduit faute d'accord de cette municipalité et n'accueillera plus d'enfants le mercredi. Madame LECTEZ souhaite recueillir l'avis des membres du conseil sur la possibilité de proposer la candidature de la commune pour l'accueil des enfants le mercredi en notre salle des Fêtes et cantine/garderie.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame LECTEZ, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Φ Décide d'émettre un avis favorable à la candidature de la commune pour l'accueil de loisirs organisé par la CCSA le mercredi en période scolaire

5- La prochaine réunion des membres du conseil municipal se tiendra, **le mardi 18 septembre 2018 à 18h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Chrystèle LECTEZ
Secrétaire de Séance

Michel LALISSE
Maire de Metz en Couture